

Commune de Lattes

Centre Communal
d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 034-263400368-20231207-20230712_1343-DE

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre 2023, à 9 heures, le conseil d'administration dûment convoqué en date du 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS de Lattes, sous la présidence de Monsieur Éric PASTOR, Vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Membres présents :

Mesdames GUARINIELLO, JIMENEZ, PACE et SIMON

Messieurs ACQUAVIVA, BOUYGUES. CANTO, COHEN. JOUVE et PASTOR

Procuration : Monsieur MEUNIER à Monsieur PASTOR

Excusée : Madame KESSAS

Absent : Monsieur TRECANNE

Délibération : Del2023-073

OBJET : décision modificative n°2

Il est proposé au conseil d'administration les modifications suivantes afin de permettre la reprise du résultat 2022 et d'ajuster les prévisions budgétaires :

Exercice budgétaire 2023 - Section de fonctionnement :

D	DÉPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général	- 4 000 €
60612	Energie, électricité	- 35 000 €
60623	Alimentation	5 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	15 000 €
6156	Maintenance	3 000 €
6257	Réceptions	500 €
6262	Frais de télécommunications	2 000 €
627	Services bancaires et assimilés	500 €
6288	Autres	5 000 €
65	Autres charges de gestion courante	4 000 €
6542	Créances éteintes	4 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0 €
R	RECETTES	MONTANT
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 30 000 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 30 000 €
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	20 000 €
722	Immobilisations corporelles	20 000 €
74	Dotations et participations	10 000 €
7478	Autres organismes	10 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0 €

Exercice budgétaire 2023 - Section d'investissement :

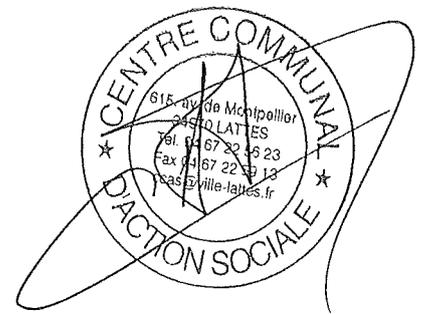
D	DÉPENSES	MONTANT
040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	20 000 €
2135	Installations générales, agencements	20 000 €
21	Immobilisations corporelles	- 20 000 €
2184	Mobilier	- 20 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0 €

Après avoir délibéré sur cette affaire, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuvent la décision modificative ci-dessus ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Lattes, les jours, mois et an que dessus.

P/Le Président
Le Vice-président
Éric PASTOR



Le président du CCAS de Lattes certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par voie postale (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.